

DEMANDE DE CLASSEMENT RECLASSEMENT D'UN MEUBLÉ DE TOURISME





Cochez les cases correspondant à votre choix ou signifiant la présence d'éléments Arrêté du 28 décembre 1976 modifié par les arrêtés du 21 novembre 1989, du 8 janvier 1993 et du 1er avril 1997

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR											
Nom du demandeur ou du mar	ndataire :	Prénom :									
Adresse :											
Code postal L_I_I_I_I_C	ommune : Téléphone LIIIIIII										
IDENTIFICATION DU MEUBLÉ											
Adresse du meublé (préciser, s'il y a lieu, le bâtiment, l'étage, le numéro) :											
Code postal L_I_I_I_ Commune :											
	CATÉGORIE DE	E CLASSEI	MENT								
Catégorie demandée :	* □	** 🗆	***	****	****						
Catégorie actuelle, en cas de re	classement: ★ 🗖	**□	***	****	****						
DÉCLARATION DE MISE EN LOCATION											
Je soussigné (e), certifie la conformité du meublé mentionné ci-dessus aux normes de la catégorie demandée, conformément											
à l'arrêté du 8 janvier 1993 et l'exactitude des renseignements figurant à l'état descriptif joint.											
Je m'engage : 1. à louer le meublé mentionné ci-dessus à la journée, à la semaine ou au mois pour une durée n'excédant pas douze semaines consécutives à un même locataire ;											
2. à me soumettre à la visite du meublé pour vérification de sa conformité aux normes fixées pour son classement ;											
3. à remettre sur demande à tout candidat locataire un état descriptif dûment complété, conformement à l'annexe III de l'arrêté du 8 janvier 1993 (1) ;											
4. à informer le	maire de la commune de toute	modification	survenant dan	s l'état descriptif	joint et de la cessa-						
tion de mise en location du meublé mentionné ci-dessus.											
La présente demande est établie en trois exemplaires (dont un en retour), adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal ou dépôt contre la remise d'un récépissé pour enregistrement au secrétariat de la mairie de la commune											
de	de Signature :										
Fait à											
PIÈCE À JOINDRE	a arganisma agráfa conformáment aux d	ionocitione de l'ar	r\$+6 du 1 ar avril 10	207 dont la lista pat di	propible en préfecture						
• On certificat de visite delivre par di	n organisme agréé, conformément aux di PARTIE RÉSERVÉE À				sponible en prefectule.						
AVIS	Décision	LADIVIIN	ISTRATION								
de la Commission départementale d'action touristique (CDAT)	du Préfet			Observations							
Date de la visite préalable au	Date de l'arrêté :										
classement ou au reclassement :											
	_ _ _										
	↓ □	** 🗆	<u> </u>	****							
Catégorie attribuée :		* * 👊	***	* * * * \	****						
Date de la visite quinquennale :	Date de l'arrêté :										
'_'_ Avis :	'-'-'-'-'-'-'-'-'- 										
Catégorie attribuée :	* 🗆	** 🗆	***□	****	****						

(1) Les agents immobiliers, les sociétés d'exploitation spécialisées ou toute personne morale légalement habilitée peuvent lui substituer un état descriptif en usage dans leur profession sous réserve qu'il comporte toutes les informations de l'état descriptif prévu à la page 2 de la présente demande.

	ÉTAT DESCRIPTIF DU MEUBLÉ							
I Renseignements généraux								
Adresse du meublé (préciser, s'il y a lieu, le bâtiment, l'étage, le numéro):								
Code postal L_I_I_I_I Commune : Le meublé se situe dans un village résidentiel de tourisme: Si oui, adresse du village résidentiel de tourisme	Téléphone L_I_I_I_I_I_I oui non							
Distance entre le meublé et les locaux communs (en mètres)II								
Le meublé est-il . isolé situé dans un hameau dans un village dans une ville								
	tres d'intérêt touristique (en km)							
Pistes de ski	☐ Mer ☐ I_I_I_I ☐ Plage ☐ I_I_I_I ☐ Rivière ☐ I_I_I_I ☐ Centre-ville ☐ I_I_I_I							
	ipaux services (en km)							
Gare SNCF Aéroport Hôpital Restaurant Epicerie.	Gare des cars							
	3. Éventuels inconvénients de voisinage							
Bruits								
Odeurs III - Principales cara	ctéristiques du meublé							
• nombre de personnes susceptibles d'être logées (1)	• superficie totale du meublé							
• nombre de pièces d'habitation • construction : neuve. récente	nombre de salles d'eau villa. avec jardin. studio. appartement pièce(s) située(s): dans un appartement dans une villa occupées partiellement par : le propriétaire d'autre(s) locataires accessibilité aux personnes handicapées à mobilité réduite. d'un parc privatif d'un garage privatif d'un emplacement de voiture à proximité. vue (2) vue (2) vue (2) vue (2) vue (2)							
IV. Description du meu	blé (plan éventuellement)							

⁽¹⁾ Les enfants de moins de cinq ans ne sont pas pris en compte (2) Sur mer, sur montagne, sur rue, sur cour, etc.

	1. Agencement des pièces :									
Pour chaque pièce d'habitation (précisez)										
	Exposition	Surface (en m²)	Nombre de fenêtres	Nombro et dime 1 place	e de lits ensions 2 places	_	Mobilier + Dimensions	Vue (2)	Accès indépendant	
séjour										
chambre n°1										
chambre n°2										
chambre n°3										
chambre n°4										
chambre n°5			[]							
					2 / 4 0 11	′	de la cuisine :			
coin de la pièce principale. Séparée. Ventilation hotte aspirante four à micro-ondes four à micro-ondes rôtissoire réfrigérateur contenance contenance obatterie de cuisine complète avec autocuiseur. Separée. Ventilation ventilation hotte aspirante four rousenilation micro-ondes rôtissoire réfrigérateur contenance contenance obatterie de cuisine complète avec autocuiseur. In ombre de couverts complets non dépareillés in ombre de couverts complets non dépareillés in cafetière électrique.										
					3. Equ	ipement	ts sanitaires :			
SALLES D'EAUX salle d'eau indépendante. nombre de lavabos avec robinets mélangeurs nombre de lavabos avec robinet mitigeurs bac à douche baignoire équipée d'une robinetterie avec douche. nombre de WC. particulier(s) intérieur(s) au meublé DEUXIÈME DEUXIÈME DEUXIÈME DEUXIÈME DEUXIÈME DEUXIÈME L								JXIÈME I I I I I I I I I I I I I I I I I I I		
							nts Divers :			
récepteur	e prises de té en couleurs i	nstallé : .		portal	ole		·	planche à repasser	🗆	
	particulier.		. 🗖	comm	nun	. 🗖		molleton	🗖	
un étendoir à linge : sèche-cheveux électrique : des équipements de loisirs attachés au meublé :										
une documentation pratique et touristique mise à la disposition du locataire :										
les animaux domestiques sont-ils acceptés :										